



Grasse, le 14 SEP. 2023

OBJET : Conseil métropolitain - Séance du 22 septembre 2023 – 10h15

Affaire suivie par : Marc FACCHINETTI - Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG)

REF : MF/AR/EG

Mesdames, Messieurs les Délégués métropolitains,

En ma qualité de Président du Pôle métropolitain CAP AZUR et conformément aux dispositions des articles L. 5731-3, L. 5711-1, L. 5211-1 et suivants, L. 2121-7, L. 2121-10, L. 2121-12, L. 2122-15 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convier à la séance du Conseil métropolitain du Pôle métropolitain CAP AZUR, qui aura lieu le :

Vendredi 22 septembre 2023 à 10h15

Salle communautaire de la CAPG
57 Avenue Pierre Séward
06 130 GRASSE



A cet effet, vous trouverez ci-joint, l'ordre du jour comportant les questions abordées lors de cette séance.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Délégués métropolitains, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jérôme VIAUD
Président

Veuillez noter que vous pourrez stationner au parking du Roure, un ticket vous sera remis sur demande.

Nota : En cas d'empêchement, nous vous remercions d'aviser le service des Assemblées (assemblees@paysdegrasse.fr et eguerrin@paysdegrasse.fr) dans les meilleurs délais sans omettre de leur adresser, le cas échéant, le pouvoir joint à la présente.